# ROUTEUR D'INFRAROUGE HI-FI

Nº de cat. 62A08-1



DI-021-EN928-55A (62I08-1)

INSTALLATION

**FRANÇAIS** 

### **AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE**

- · Observer tous les avertissements et directives apparaissant sur le dispositif.
- Ne jamais insérer quelque objet que ce soit dans les ouvertures de ce dispositif; elles sont sous tension et peuvent présenter un danger.
- Ne jamais effectuer l'installation de câblage ou de composants de communication pendant un orage.
- · CONSERVER ČES DIRECTIVES.

### **FICHE TECHNIQUE**

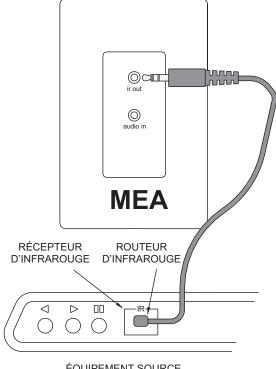
Courant d'attaque de l'émetteur : 100 mA Tension d'attaque de l'émetteur : 5 V

#### **DESCRIPTION**

Ce routeur sert à acheminer les signaux infrarouges vers l'équipement source. Il suffit de pointer la télécommande de ce dernier sur le récepteur d'une commande murale pour que le module d'entrée auxiliaire (MEA) correspondant réagisse en retransmettant les signaux à la source par l'intermédiaire du routeur.

### **AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE**

- Ne jamais installer ni utiliser de composants dans des endroits mouillés, à moins qu'il ne s'agisse de dispositifs désignés comme étant conçus spécialement à cette fin.
- Ne jamais toucher des bornes de raccordement ni du fil non isolés, à moins que le circuit ne soit pas relié à l'interface réseau.
- On doit prendre toutes les précautions requises lorsqu'on installe ou modifie du câblage ou des composants de télécommunication.



# ÉQUIPEMENT SOURCE (DEVANT)

# Pour le Canada Seulement

Pour obtenir des renseignements sur les garanties ou les retours de produits, les résidants canadiens peuvent écrire à la Manufacture Leviton du Canada Itée, a/s du service de l'Assurance qualité, 165, boulevard Hymus, Pointe-Claire (Québec), Canada, H9R 1E9, ou encore composer le 1-800-405-5320.

## GARANTIE LIMITÉE DE LEVITON

Leviton garantit au consommateur-acheteur (Acheteur), et uniquement au crédit dudit Acheteur, que les produits fabriqués par Leviton et portant sa marque (Produits) ne présenteront aucun défaut de matériaux ou de fabrication durant les laps de temps indiqués ci-dessous, le plus court l'emportant dans tous les cas. • **Produits OmniPro II et Lumina Pro :** trois (3) ans suivant l'installation, ou quarante-deux (42) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'antitallation et antitallation et al date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'antitallation et al date de fabrication. • **Thermostats et accessoires :** deux (2) ans suivant l'antitallation de logiciels autres que ceux de Leviton ou la modification des systèmes d'exploitation fournis aurait pour effet d'annuler la présente garantie. Les obligations de Leviton evertu de la présente garantie ou au remplacement, à sa discrétion, des Produits présente des coûts de main-d'œuvre liés au retrait et à la réinstallation des Produits. Les Produits réparés ou de remplacement seront couverts par la présente garantie pour la durée restante de cette dern

L'utilisation dans ce document de marques de commerce ou de service, de noms commerciaux, de marques de fabrique et/ou de noms de produits appartenant à des parties tierces est faite aux fins d'information seulement et est ou pourrait être la marque de commerce de leur(s) détenteur(s) respectif(s); un tel usage n'implique d'aucune façon une affiliation, un parrainage ou un endossement quelconque.

